

M A I R I E
de
VILLEMOLAQUE
66 300

Villemolaque le 2 mai 2014

**COMPTE-RENDU DE SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

.....
Séance du 30 avril 2014
.....

Téléphone : 04 68 21 70 72
Télécopie : 04 68 37 51 29

Nombre de conseillers municipaux élus 15
Nombre de conseillers municipaux en fonction 15
Nombre de conseillers présents 14
Nombre de procurations 1

Date de la convocation : 23 avril 2014

Présents : Sébastien BAYLET, Jean-Marc BENS, Jean-Luc BERGET, Bruno BOTET, Ghislaine FLACHAIRE, Florencé GAUDIN, Georges JOURDA, Annie LELAURAIN, Anne-Marie MARCONI, Ghislaine MOLINIER, Jean-Claude PERALBA, Sabine RICHARD, Serge ROCA, Karine TRAINAUD.

Absents excusés : Joseph GAMARRO

Absents :

Procurations : Joseph GAMARRO à Jean-Luc BERGET

Séance ouverte à : 20h

Secrétaire de séance : Monsieur Serge ROCA

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2014 : à l'unanimité.

I- AFFECTATION DU RESULTAT

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Considérant que le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2013 s'élève à 408 333.15€, que le solde d'exécution de la section d'investissement de l'exercice 2013 présente un excédent de financement de 377 082.88 €, que le solde d'investissement après intégration des restes à réaliser présente un excédent de 42 082.86 €, le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat de la manière suivante :

- Report de l'excédent de fonctionnement (article 002) : 408 333.15€

Délibération n°11/2014

Adoptée à l'unanimité

II- VOTE DES TAUX DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Rapporteur : Bruno BOTET

Préalablement aux votes des taux des contributions et du budget, le rapporteur présente le projet de budget qui a été préparé par la commission des finances.

Il rappelle qu'il conviendra, avant le vote du budget, de fixer les nouveaux taux de contributions. A l'issue de la discussion, la proposition de maintenir le taux de FNB et d'augmenter la TH et le FB de 1% est soumise à l'approbation du Conseil municipal.

Vu l'état N°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et des allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2014,

Vu la proposition de la Commission des finances,

Considérant les bases prévisionnelles pour 2014, et le produit fiscal attendu (à taux constants), le Conseil Municipal

DECIDE de fixer les taux des contributions directes pour l'année 2014 comme suit :

- Taxe d'habitation : 12.60
- Taxe foncière (bâti) : 18.29
- Taxe foncière (non bâti) : 54.07

Délibération n°12/2014

Adoptée à l'unanimité

III- VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS

Rapporteur : Bruno BOTET

Monsieur BAYLET Sébastien, absent en début de séance, arrive au cours de la présentation du budget et prend part au vote.

1- Budget général

M. Bruno BOTET, adjoint chargé des finances, informe qu'il conviendra d'abord de décider de la forme sous laquelle le budget sera soumis au vote, et il propose le vote par chapitres.

Il le présente en détail, chapitre par chapitre en fonctionnement, opération par opération en investissement, et donne les compléments d'informations sollicités.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget Primitif 2014

- chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement,
- chapitre et opération pour la section d'investissement, comme suit :

-	<u>Section de fonctionnement :</u>	
○	Dépenses =	1 070 023.15 €
○	Recettes =	1 070 023.15 €
-	<u>Section d'Investissement :</u>	
○	Dépenses =	845 765.89 €
○	Recettes =	845 765.89 €

- **FIXE** à 308 271.92 € le montant du virement de la section de fonctionnement pour le financement des dépenses d'investissement.

- **FIXE** provisoirement le produit net attendu des contributions directes à 305 520€.

Délibération n°13/2014

Adoptée à l'unanimité

2- Budget annexe « Joncasse »

Le rapporteur rappelle la création du budget annexe dénommé « Budget annexe du lotissement La Joncasse » qui intégrera les opérations relatives à l'aménagement de cette zone dont les terrains sont destinés à la vente.

Il explique que les dépenses sont exclusivement les travaux et éventuelles études liés à l'aménagement.

Les recettes proviennent du report de l'excédent de 2013.

L'assemblée est invitée à se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** le Budget annexe du lotissement « La Joncasse » comme suit :

-	<u>Section de fonctionnement :</u>	
○	Dépenses =	658 101.91€
○	Recettes =	658 101.91€
-	<u>Section d'Investissement :</u>	
○	Dépenses =	423 107.39 €
○	Recettes =	423 107.39 €

Délibération n°14/2014

Adoptée à l'unanimité

IV- COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

Le Rapporteur informe que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs, chargée de proposer à l'administration fiscale la valeur cadastrale des biens soumis aux taxes directes locales. Cette commission est composée, outre du Maire, de 6 commissaires titulaires et de 6 suppléants.

Les commissaires sont désignés par Monsieur le Directeur des Services Fiscaux sur une liste de contribuables de la Commune, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal dans les 2 mois de son renouvellement.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la liste ci-dessous, qui sera transmise aux services fiscaux.

TITULAIRES

- Paul BASCOU – 66300 Villemolaque
- Bruno BOTET - 66300 Villemolaque
- Annette CASADO – 66300 Villemolaque
- Ghislaine FLACHAIRE – 66300 Villemolaque
- Georges JOURDA - 66300 Villemolaque
- Anne-Marie MARCONI – 66300 Villemolaque
- Annie MARSA – 66300 Villemolaque
- Ghislaine MOLINIER - 66300 Villemolaque
- Michel NOE – 66300 Villemolaque
- Marc RICART –66000 PERPIGNAN (Propriétaire Foncier)
- Serge ROCA - 66300 Villemolaque
- Marcelle SALA – 66300 Villemolaque

SUPLÉANTS

- Aimé ALAVAIL– 66300 Villemolaque
- André BALAND – 66300 Villemolaque
- Jean-Marc BENS – 66300 Villemolaque
- Rosette BENS – 66300 Villemolaque
- Nicolas BOUIGUES – 66300 Villemolaque
- Florence GAUDIN – 66300 Villemolaque
- Jean MARIGO – 66000 PERPIGNAN (Propriétaire Foncier)
- Andrée MUNOZ– 66300 Villemolaque
- Michel NOEL – 66300 Villemolaque
- Sabine RICHARD – 66300 Villemolaque
- Martine ROMANACH– 66300 Villemolaque
- Christine THABARAUD– 66300 Villemolaque

Délibération n°15/2014
Adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Rapporteur : Jean-Claude PERALBA

1. Commissions communales

Les commissions communales installées à la séance du 10 avril 2014 sont complétées comme suit :

- Joseph GAMARRO aux commissions « Technique », « Scolaire » et « Vie Associative et Solidarité »
- Sébastien BALAYET aux commissions « Technique », « Urbanisme ».

2. Financement des écoles privées

Le Maire fait un bref rappel de l'historique du dossier « Financement des écoles privées » en précisant les raisons qui l'amènent à contester le montant de la participation demandée par l'UNIDOGEC.

Après discussion, les élus présents considèrent les contestations portées par le maire parfaitement justifiées et ils chargent ce dernier de poursuivre la discussion avec la Préfecture qui doit mieux expliquer et clarifier son interprétation de la loi.

3. Décisions diverses

Le maire propose de renouveler, pour la durée de la mandature, certaines initiatives ou manifestations du mandat précédent :

- Embauche de jeunes pendant la période estivale
- Repas des aînés
- Noël des agents

Le Conseil accepte.

Séance levée à **21h50**

Le Maire,

Jean-Claude PERALBA